

**OBJET            APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

---

Depuis 2008, la Ville de Saint-Denis s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités par la mise en place d'un Projet Educatif Global. Ce dernier s'est décliné dans un plan d'actions cohérent, coordonné, et partagé avec les partenaires institutionnels (Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, etc.) et les différents acteurs de la communauté éducative (associations de parents d'élèves, d'éducation populaire, etc.). La Ville a ainsi assumé très clairement sa part de responsabilité, et souvent même au-delà, dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

Pour l'avenir, la Ville de Saint-Denis entend maintenir cette ambition éducative, au travers de son PEG.02, autour notamment des orientations suivantes :

- Une dynamisation des objectifs de coéducation et de territorialisation ;
- Un développement de l'offre périscolaire ;
- Le développement du numérique dans les écoles ;
- Un plan d'investissement visant l'hygiène et la sécurité en intégrant la question du confort thermique ;
- La conduite d'opérations d'aménagement urbain, avec de nouvelles écoles.

Comme par le passé, la Ville de Saint-Denis souhaite s'inscrire dans un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux, afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des familles, des enfants et être pleinement acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Conformément à la loi pour la Refondation de l'École de la République qui prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation sont organisées dans le cadre d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT), la Ville de Saint-Denis a mis en débat récemment un projet de PEDT, au sein du Comité de Pilotage du PEG, ayant associé notamment :

- l'Education Nationale ;
- les services de l'Etat et du Département ;
- les associations d'Education Populaire ;
- les familles à travers les représentants des parents d'élèves ;
- les services municipaux en charge de la gestion des temps périscolaires.

Aussi, le PEDT, joint en annexe, qui vous est soumis pour approbation vise à articuler au mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires au service d'objectifs éducatifs communs. Celui-ci précise donc :

## Rapport n° 14/6-05

- la répartition du temps scolaire, une scolarisation le samedi matin ;
- les caractéristiques de l'offre périscolaire, qui sera gratuite et multipliée par quatre ;
- les objectifs pédagogiques de l'offre dionysienne ;
- l'organisation de cette offre (mode de gestion, moyens humains, matériels affectés, etc.) ;
- les modalités d'articulation avec les autres dispositifs éducatifs ;
- les modalités de pilotage, d'évaluation et de suivi du PEDT.

Le PEDT est établi pour une durée de 3 ans au cours de laquelle, les réunions du comité de pilotage seront régulières afin de mesurer et réajuster au mieux, le cas échéant les modalités d'organisation retenues.

Pour mémoire, concernant la Réforme des Rythmes Scolaires (RRS), le Conseil Municipal de juin dernier s'était déjà positionné favorablement sur les nouvelles modalités de travail des agents communaux, ainsi que la saisine du Fonds d'amorçage proposé par l'Etat.

Compte-tenu de ces éléments, je vous demande :

- 1) D'approuver le Projet Educatif de Territoire joint en annexe ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ;

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140927-14605-1A-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2014



Gilbert ANNETTE



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (P.E.D.T)

2014 - 2017

**Ville de Saint Denis**

Ile de La Réunion

# Sommaire

<b>I. Etat des lieux</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte de la réforme à Saint-Denis</b>	<b>6</b>
1.1. PEG depuis 2008	6
1.2. Quatre années de fonctionnement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	8
<b>2. De nouvelles orientations pour le PEG.02</b>	<b>9</b>
<b>II. Le PEDT</b>	<b>10</b>
<b>1. La RRS pour Saint-Denis (finalités et objectif)</b>	<b>10</b>
1.1 La proposition de la Ville	11
1.2 Caractéristiques : une offre périscolaire gratuite et multipliée par quatre.	15
<b>2. L'offre dionysienne / les objectifs pédagogiques.</b>	<b>18</b>
2.1 Les Accueils collectifs de Mineurs (ACM)	19
2.2 Le projet pédagogique des Animations Récréatives et Educatives et des Temps d'Accueil Périscolaires.	21
a) L'Institut Municipal des Langues	22
b) Les arts énergétiques :	22
c) Les activités sportives	22
d) Les activités culturelles et artistiques	23
e) Les activités relatives au patrimoine	23
f) Les activités scientifiques et techniques	24
<b>III. La mise en œuvre du PEDT</b>	<b>25</b>
<b>1. L'organisation de l'offre</b>	<b>25</b>
<b>2. Les ressources mobilisées</b>	<b>26</b>
2.1 Des ressources logistiques	26
2.2 Un investissement humain conséquent	27
2.3 Un budget de plus de 6 000 000 €	29
<b>3. L'articulation des TAP avec les autres dispositifs éducatifs.</b>	<b>29</b>
<b>4. Les liens avec les partenaires</b>	<b>31</b>
<b>5. L'information des parents</b>	<b>31</b>
<b>IV. L'évaluation du PEDT</b>	<b>32</b>

# Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

## Ville de Saint Denis

### Préambule

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la Ville, l'ensemble des acteurs intervenants dans les domaines de l'éducation.

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin de garantir la continuité éducative et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école.

Le PEDT permet de solliciter une dérogation au cadre national d'organisation du temps scolaire, à titre expérimental pour une durée de trois ans, du taux d'encadrement pour les accueils périscolaires. De plus, les accueils de loisir prévus dans le cadre d'un PEDT sont éligibles à la nouvelle prestation spécifique de la CNAF.

Le PEDT est élaboré conjointement par la commune et les services de l'Etat, avec la participation d'autres partenaires locaux, notamment associatifs.

Il formalise l'engagement des partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

La construction d'un PEDT suppose de délimiter un périmètre d'action cohérent, de définir les grandes priorités communes en matière d'éducation, d'analyser les principales difficultés et forces du territoire, d'identifier les caractéristiques du public scolaire avec l'aide des personnels de l'Education nationale, de procéder à l'inventaire de l'offre locale d'activités dans les champs culturels, artistiques, sportifs... et enfin de mettre au point une méthodologie et notamment de prévoir un bilan.

Une fois ce cadre posé, il convient cependant de l'intégrer aux éléments du calendrier 2014.

Les communes sont tournées de la fin de l'année 2013 à mi 2014 vers la gestion des élections municipales : bilan du mandat écoulé, organisation des élections et période de réserve électorale, puis installation du nouveau Conseil Municipal, des diverses délégations, des cadres administratifs réglementaires tels que les orientations budgétaires et le vote du Budget.

De façon concomitante, les interlocuteurs, les délais et la procédure au niveau ministériel ont été redéfinis le 06 mai 2014 et sont intervenus au courant du mois de juin, dernier mois de scolarisation, et délais de rigueur s'agissant de l'information des parents et de l'organisation des moyens pour la rentrée suivante.

Cet environnement était donc incompatible avec le planning théorique d'élaboration concertée d'un PEDT devant mobiliser l'ensemble des partenaires.

Ainsi, il est proposé que certains pans du PEDT ne soient pas construits à priori mais fassent l'objet d'un des axes de travail des trois années à venir (notamment la formalisation des priorités communes et la transcription opérationnelle des engagements d'articulation et de coordination des actions, ainsi que la méthodologie de travail pour la durée du PEDT).

Dans la mesure où la ville :

- a déposé un avant-projet PEDT le 16 décembre 2013 pour pouvoir bénéficier des dérogations éventuelles aux taux d'encadrement et au choix de la nouvelle demi-journée de scolarisation.

- qu'elle bénéficie d'une Convention Constitutive du Projet Educatif Global (PEG) reposant sur les attendus réitérés dans les PEDT jusqu'au mois de novembre 2014.

- que les activités dites TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seront effectives à la rentrée de novembre 2014,  
le planning suivant est proposé ;

- Installation du Comité de pilotage PEG : août 2014
- Approbation du PEDT par le Comité de pilotage : août 2014
- Communication du PEDT au Recteur et au Préfet pour validation et/ou amendements
- Validation du PEDT par le Conseil Municipal : fin septembre 2014

## I. Etat des lieux

Commune : **Ville de Saint Denis – Ile de la Réunion**

Direction : **Projet Educatif Global (PEG)**

Maire de la ville : **M. Gilbert ANNETTE**

Elu délégué au PEG et référent du PEDT : **M. Ibrahim CADJEE**

Correspondant du PEDT : **Mme Rachel MAUVE**

Fonction : **Directrice du PEG**

Adresse du PEG : **8, rue Vallon Hoarau 97490 Sainte Clotilde**

Téléphone : **0262 30 86 05** – Fax : **0262 30 86 58**

Adresse électronique : [r.mauve@saintdenis.re](mailto:r.mauve@saintdenis.re) / [n.lima@saintdenis.re](mailto:n.lima@saintdenis.re)

Date de l'Arrêté DSM n°201419 : **04 juillet 2014**

Date de dépôt de la demande du fond d'amorçage : **07 août 2014**

Périmètre du PEDT : **L'ensemble du territoire de la Ville de Saint Denis (4 cantons)**

Typologie du territoire : ***attente données des IEN***

....**Zone en réseau ECLAIR**

.... **Zone Réseau Réussite Educative (RRS) source Rectorat.**

Public du Pedt : **17 400 élèves scolarisés**

- **6 547 enfants scolarisés en maternelle**
- **10 539 enfants scolarisés en élémentaire**

Nombre d'établissements : **77 écoles**

- **33 maternelles**
- **44 élémentaires et primaires**

Cf.PJ

# 1. Contexte de la réforme à Saint-Denis

## 1.1.PEG depuis 2008

La Ville de St Denis porte une volonté politique d'investir dans le développement humain (la culture, les pratiques sportives ainsi que sur les temps et moyens éducatifs). L'objectif est de permettre aux jeunes dionysiens d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisir variée et de qualité près de chez eux.

Au-delà des compétences obligatoires relevant des communes en matière d'éducation, il s'agit pour la Ville de Saint-Denis de consacrer une logique de projet au service d'une ambition éducative : contribuer à la réussite éducative et personnelle des jeunes dionysiens et accompagner ainsi les acteurs économiques et sociaux de demain.

En effet, lorsque les enfants ne sont pas à l'école, l'éducation ne doit pas s'arrêter, le périscolaire représentant 5 ans de la vie d'un jeune.

Une étape intermédiaire, non moins constitutive de l'objectif, est également de contribuer à faciliter l'articulation et la mise en cohérence des divers dispositifs éducatifs, des diverses politiques menées par chacun des acteurs de l'éducation.

La Ville de St Denis, en collaboration avec les parents, les associations, les partenaires institutionnels, et l'Education Nationale impulse, anime et coordonne un PEG dans le cadre d'un Comité de Pilotage et d'une Convention Constitutive du PEG (novembre 2010/novembre 2014).

### **Un projet cohérent, une vision partagée.**

*Une globalité de l'éducation qui serait toujours à gagner sur le caractère parcellaire des actions existantes ; un idéal à poursuivre et non une donnée qui serait garantie par la simple juxtaposition de ce qui est.*

Cette politique éducative repose sur un impératif de sécurité et de qualité, tout en présentant une gestion rationnelle et amplifiée des ressources et des dispositifs. En toile de fond, elle vise à un aménagement raisonné des territoires, à un équilibre entre les Hauts et les Bas de la Ville. Elle a pour objectif de concourir à l'égalité des chances entre les quartiers et à l'écoute active des identités dionysiennes.

Pour atteindre ces objectifs, le Comité de pilotage PEG mène un travail de diagnostic partagé. Il s'agit de construire un diagnostic à partir de l'analyse des différentes composantes de la communauté éducative et des intervenants sur le champ périscolaire, d'identifier et de qualifier les projets actuels faisant preuve de valeur éducative pour permettre leur consolidation, enfin, d'établir un diagnostic territorial permettant de rééquilibrer les dispositifs entre les zones de vides et les zones enregistrant une superposition d'actions.

Une deuxième phase portait sur la définition d'un plan d'actions concertées et raisonnables, à partir des moyens disponibles.

Le PEG constitue bien un levier de changement, une opportunité pour insuffler un nouveau modèle de mise en œuvre de politiques éducatives.

A partir du diagnostic découle un plan d'actions. Il s'agit de fiches action précisant les modalités d'intervention, les partenaires, le phasage, les moyens existant à mobiliser ainsi que les indicateurs de suivi des champs investis de façon concertée.

Ce plan d'actions, établi avec les représentants des institutions et professionnels du monde éducatif, repose **sur les axes stratégiques suivants** :

⇒ **Démocratiser l'accès à une offre éducative diversifiée (loisir, sport, culture) en recherchant le lien avec les parents** : le plan anglais, le développement des offres périscolaires, les résidences d'artiste sont les actions rattachées à cet axe stratégique.

⇒ **Favoriser la continuité des parcours éducatifs incluant, notamment l'expérimentation des parcours éducatifs.**

⇒ **Contribuer à la Prévention de l'illettrisme.** La mise en place d'un Comité communal d'accompagnement à la scolarité en amont de la commission départementale du Comité Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS), son



articulation avec l'accompagnement éducatif en constitue la principale action. A l'échelle locale, le Comité communal CLAS contribuera à :

- veiller à la complémentarité et à l'articulation des actions se déroulant sur les mêmes sites.
- impulser une coordination des projets entre eux et avec les projets d'école ou d'établissement.
- accompagner et faciliter la mise en œuvre des actions en mutualisant et diffusant les bonnes pratiques.

⇒ **Coordonner les dispositifs et les actions intervenant sur le champ de la santé publique en lien avec le public du PEG** : les dispositifs tels que les Ateliers santé-ville, le Passeport Santé et le Programme Communal « Santé-Alimentation » auquel contribuent les réaménagements du marché de denrées alimentaires, la redéfinition de la collation, les actions de l'Institut Régional d'Education Nutritionnelle (IREN) et les interventions sportives sur la pause méridienne en sont les déclinaisons principales.

⇒ **Utiliser les forces fédératives présentes sur les micro-territoires de la ville pour favoriser la mutualisation des moyens et une dynamique concertée sur les axes stratégiques retenus.** Cette action contribue à l'accompagnement, au développement et à l'impulsion de projets en lien avec le PEG. Elle participe au rôle de veille quant aux initiatives locales.

*Le diagnostic préalable à la mise en place du PEG a mis en évidence des faiblesses à corriger, en particulier :*

- *multiplicité des intervenants vers un même public, sans partage pouvant aboutir à une superposition de prestations,*
- *enfants et parents ne percevant pas toujours le sens de chacun des dispositifs existants et désertion des parents devant la complexité du système,*
- *difficulté à évaluer la pertinence des dispositifs trop éparpillés sur le territoire,*
- *absence d'activités variées,*
- *absence de structuration de la pause méridienne*

Suivies et évaluées par des comités thématiques correspondant (pj. Objectifs et résultats des fiches actions PEG 2012/ bilan Saint Denis pour tous 2009-2013), l'évaluation du PEG.01 \*permet à la Ville d'avoir une base d'actions pour l'application de la Réforme des Rythmes Scolaires (RRS).

Il convient de retenir de l'évaluation globale figurant en annexe ;

*Pour 64 % des enfants, les activités pratiquées à l'école sont les seules activités auxquelles ils ont accès. 86 % des enfants interrogés préfèrent qu'il y ait des activités sur la pause méridienne.*

*Pour les enfants, la pause méridienne constitue un temps où ils laissent s'exprimer leurs envies, ils sont cependant réguliers dans les ateliers.*

*31% des intervenants échangent régulièrement avec l'enseignant, 82 % avec le directeur de l'école.*

*Ces activités participent pour certaines à la concentration, à la mémoire d'autres au développement de l'imagination et de la créativité.*

*60% des communautés éducatives interrogées ont une vision positive de la pause méridienne. 33 % des enseignants notent que les enfants sont plus agités en entrant en classe. 87 % restent cependant favorables au développement des activités sportives, culturelles et artistiques. Ces activités participent au bien être de l'enfant, à la socialisation, développent les aspects de coopération, d'entraide et évitent les clans.*

*67 % des activités périscolaires se font sans correspondance avec le projet d'école et lorsque c'est le cas, il s'agit uniquement du dispositif CLAS.*

*49 % des communautés éducatives interrogées estiment qu'améliorer la relation école, parents, intervenants et mairie permettrait d'améliorer les caractéristiques des activités : sa durée ou la l'homogénéité des groupes.*

\*PEG.01 : 2008-2014

Mieux communiquer, mieux informer, améliorer les relations entre les divers membres de la communauté éducative, la recherche de cohérence entre l’offre périscolaire et le projet d’école sont les axes d’amélioration devant sous-tendre la mise en place du PEG. 02 \*/ RRS.

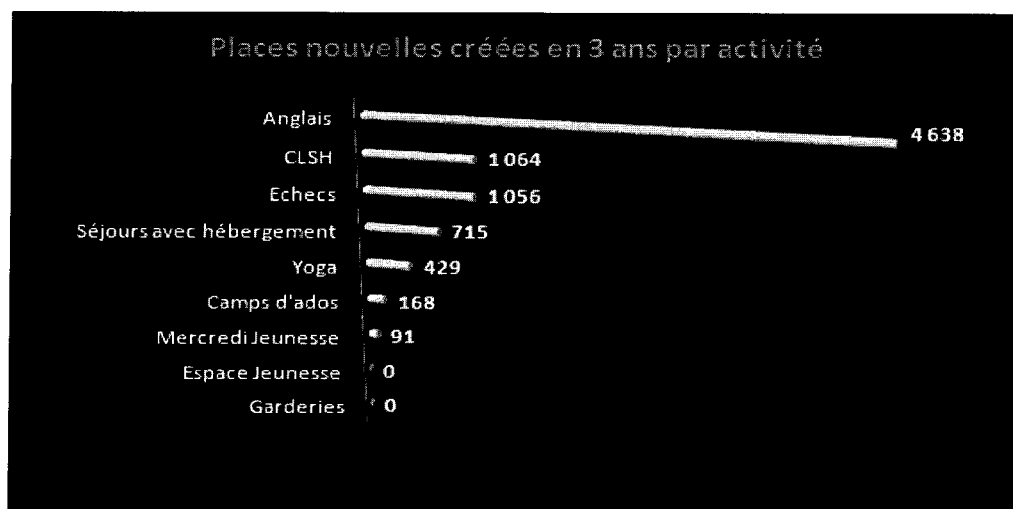
## 1.2. Quatre années de fonctionnement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

En 2010, la Ville signe avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de la Réunion un nouveau contrat : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d’objectifs permettant de poursuivre et d’optimiser la politique de développement en matière d’offre éducative des moins de 17 ans.

Le CEJ répond à deux objectifs :

- 1) **Favoriser le développement et optimiser l’offre éducative périscolaire par :**
  - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis,
  - un encadrement de qualité,
  - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l’évaluation des actions,
  - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- 2) **Contribuer à l’épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société en favorisant l’apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.**

En date du 31/12/2009, la Ville proposait 10 986 places d’accueil pour un montant financé à hauteur de 3 403 619 €.



Nombre de places nouvelles créés sur 3 ans

5 702

\*PEG.02 : 2014 - 2020

## Synthèse des données financières

### Synthèse financière du CEJ 2010 - 2013

	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Participation financière de la Ville	4 058 482,00 €	4 697 261,00 €	4 545 337,00 €	en cours	13 301 080,00 €
Participation financière de la Caf	1 199 318,00 €	1 836 188,00 €	1 769 896,00 €		4 805 402,00 €

\*ATTENTION : ces chiffres, extraits du Bilan CEJ, portent sur le développement d'activités à compter de janvier 2010 alors que le PEG a déjà plus d'un an d'existence ( une partie est donc non comptabilisée ici) et s'arrêtent en 2012.

## 2. De nouvelles orientations pour le PEG.02

Avec une population de 841 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dont 32 % ont moins de 20 ans, La Réunion est l'un des départements français les plus jeunes de France. Confronté à un chômage de masse (29 %) et un taux d'illettrisme encore élevé (21 % de la population est illettrée et 15,5 % des jeunes sont repérés comme étant en situation d'illettrisme), l'éducation reste un levier essentiel pour favoriser la future insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise. Saint-Denis de la Réunion, bien que fort attractive en matière d'emplois en tant que chef lieu de l'île, n'échappe pas malgré tout à cet enjeu majeur. Avec des résultats en dessous de la moyenne nationale, si l'on se réfère aux évaluations des élèves des CE1 et CM2 en 2011, la Réunion, et la ville de Saint-Denis, se doivent de favoriser la réussite éducative.

Après des années d'investissements conséquents et une évaluation du PEG, les efforts déployés (travaux, équipements, développement de l'offre éducative...) mais aussi la plus-value du projet décliné, tant en termes d'opportunités que d'impacts ont été reconnus par la communauté éducative.

Elle a permis d'apprécier la connaissance du PEG, sa reconnaissance sur le terrain, ainsi que les inflexions souhaitables pour l'avenir.

Le PEG s'appuie dorénavant sur un axe nouveau permettant de dynamiser les objectifs de coéducation et de territorialisation voulus par la Ville : la mise en place des Coordonnateurs de Projets Educatifs Locaux (CPEL). Leurs missions sont de veiller à la coordination des divers dispositifs à l'échelle du canton, d'être des interlocuteurs sur l'ensemble des dimensions du projet éducatif pour les équipes éducatives et les parents verront. Ils verront par ailleurs leur action renforcée dans le cadre de l'application de la Réforme Rythmes Scolaires (RRS) notamment.

L'offre périscolaire actuelle, construite au fil des ans (plan yoga et échec, plans d'actions culturelles et éducatives, Savoir Nager...) doit être consolidée. Tout comme la pratique linguistique reposant sur le plan anglais et les initiations aux langues régionales.

Le plan d'investissement visant l'hygiène et la sécurité dans les écoles sera finalisé en intégrant les aménagements relatifs au confort thermique.

Au-delà de ces activités, la Ville souhaite porter ses efforts sur la place du numérique dans les écoles.

Une discussion est à ce jour entamée avec l'Education Nationale sur le passage des salles informatiques à l'école numérique. Une fibre optique municipale est déployée progressivement à compter du mois de septembre

2014 sur un premier périmètre de la Ville permettent l'expérimentation sur les écoles qui y sont situées. Le numérique à l'école s'inscrit dans le Plan Numérique national qui veut préparer le citoyen numérique de demain et éviter ainsi une nouvelle fracture sociale liée à l'accès aux nouvelles technologies. Parallèlement à cette démarche d'équipement, il s'agit d'accompagner le jeune et ses parents dans une nouvelle forme d'apprentissage et d'utilisation de l'information, mais aussi d'éviter les dérives par des ateliers de prévention aux risques du tout virtuel.

La scolarisation précoce des enfants est un axe investi par la Ville de St Denis depuis 2008, permettant ainsi à ce qu'une moyenne de 150 enfants de moins de deux ans et demi soient scolarisés chaque année. La Ville a ainsi souhaité investir dans deux classes passerelles, en partenariat avec la CAF et le Rectorat, afin d'accompagner au mieux la scolarisation des enfants issus de milieux fragilisés et faciliter la relation des parents avec l'institution scolaire.

Au sein de ce PEG.02, la Ville maintient sa politique volontariste d'intégration des élèves en situation de handicap, en réalisant les aménagements nécessaires, en veillant à ce que les enfants handicapés bénéficient de l'offre périscolaire, en facilitant l'intervention des Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) sur les temps périscolaires ou encore l'implantation d'Unités d'Enseignement.

Enfin, la Ville de St Denis faisant preuve d'un dynamisme démographique, diverses opérations d'aménagement urbain sont en cours, lesquelles accueilleront de nouvelles écoles.

**La RRS décidée par le Gouvernement est une opportunité pour la Ville d'augmenter le périmètre de l'offre éducative périscolaire sur la Ville de St Denis.**

## II. Le PEDT

### 1. La RRS pour Saint-Denis (finalités et objectif) ; une organisation en faveur du samedi matin.

#### REFLEXION ET ORGANISATION PRELABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ADAPTATION DES RYTHMES EDUCATIFS

##### *Une réforme synonyme de restructuration des temps scolaires*

Pour rappel, la réforme des rythmes scolaires, par le décret du 24 janvier 2013 (complété par celui du 08 mai 2014), doit permettre à la France de se rapprocher de ses voisins européens en termes de nombre de jours de classe sur l'année (144 actuellement, 180 avec la réforme) et de jours de classe par semaine (4 actuellement, 4 ½ avec la réforme). Elle a pour volonté de tenir compte du rythme de l'enfant (chronobiologie) afin de tendre vers un meilleur équilibre de vie, de diminuer la fatigue et de faciliter les acquisitions et les apprentissages. En conséquence, la répartition des temps scolaires et périscolaires doit être repensée dans la journée et sur la semaine.

##### *Des orientations préalables à intégrer à la réflexion*

77 écoles publiques, soit près de 18 000 élèves sont concernées par cette réforme sur la commune de Saint-Denis de la Réunion.

L'organisation de la réforme passe par divers aménagements :

- l'organisation des activités : nouvelles ou non, sportives, culturelles ... facultatives ; elles peuvent être proposées par les collectivités sans aucune obligation.
- les horaires à définir
- les capacités d'accueil (installations, encadrement ...)

Au delà des aspects réglementaires voulus par la réforme, plusieurs objectifs propres sont recherchés par la commune :

- le respect du rythme de l'enfant : respect de la chronobiologie
- la cohérence avec le PEG I, le maintien des acquis développés dans ce cadre et leur valorisation
- la minimisation de l'impact financier et organisationnel pour les familles, ce qui a impliqué une concertation avec eux
- réformer à coût constant pour la ville (budget équivalent à la recette attendue de l'Etat) en limitant les bouleversements organisationnels.

## 1.1 La proposition de la Ville

- L'organisation proposée par les conseils d'école dionysiens en novembre 2013 reposaient sur les éléments suivants :
  - un positionnement exclusif pour une scolarisation le mercredi matin.
  - des pauses méridiennes majoritairement de 1h45, excepté pour les 3 écoles de la circonscription de Sainte-Marie.
  - chaque jour, une ½ heure de cours en moins, reportés en fin de journée, le troisième quart d'heure étant reporté sur la pause méridienne.
  - des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) positionnées essentiellement le mercredi de 10h00 à 11h00.

### Sur cette base, la Ville attire l'attention du Rectorat sur les points suivants :

- les chronobiologistes affirment que le pic d'attention des enfants est optimal vers 8h30, notamment pour les enfants levés tôt, qu'il baisse jusqu'en fin de matinée pour remonter progressivement dans l'après-midi. Ainsi, finir trop tôt ne permet pas aux enfants de profiter des tranches horaires propices aux apprentissages. Il aurait été de ce fait intéressant que la répartition des ¾ d'heures de temps scolaire en moins chaque jour puisse être envisagée à la fois le matin (des cours qui commencent 15 mn plus tard qu'actuellement), sur la pause méridienne ainsi portée à 1h45 et en fin de journée.
  - les Activités Pédagogiques Complémentaire (APC) toucheront le plus souvent des groupes d'enfants de 7 à 10 sur des classes pouvant aller jusqu'à 28 enfants. Elles doivent être organisées de façon concertées et spécifiques afin qu'elles ne génèrent pas un besoin massif en recrutement de surveillants ou d'animateurs périscolaires sur des temps trop restreints. La gestion des finances publiques, dans le contexte actuel, n'en laisse pas la possibilité tout comme le nombre actuellement disponible d'intervenants qualifiés.
  - le choix de la durée des pauses méridiennes mérite de recueillir l'avis des médecins scolaires et des services PMI en vue du respect des rythmes naturels des maternelles et de leur besoin de sieste, préalable aux apprentissages de l'après-midi.
  - une alerte régulière des syndicats territoriaux sur les difficultés rencontrées par les équipes de cantine pour gérer l'ensemble des tâches en 1h30. Une pause méridienne de 1h45 est une donnée de fonctionnement de la restauration scolaire incompressible. Deux heures de pause méridienne permettraient de respecter le rythme naturel des enfants.
- Le résultat des études scientifiques attire notre attention sur la répartition hebdomadaire de la fatigue chez l'enfant ;
    - lorsque l'enfant va à l'école le mercredi matin, son niveau de fatigue est considérablement augmenté les lundis et vendredis, situation tout à fait préjudiciable à la concentration et donc aux apprentissages.
    - lorsque les cours interviennent le samedi matin, elle note une meilleure répartition de la fatigue, à un niveau qui est donc mieux supporté par les enfants tout au long de la semaine.
    - les enfants qui ont bénéficié d'une coupure de deux jours le week-end ne rentrent intégralement dans les apprentissages que le mardi.

Ainsi, l'Académie de médecine défend la semaine de quatre jours et demi et milite en faveur du samedi matin plutôt que le mercredi afin d'éviter « *la désynchronisation inévitable de l'enfant en début de semaine* ».

Forte de ces expériences, la Ville de St Denis mène une campagne d'information et organise 9 forums à l'intention des citoyens dans le temps restreint du nouveau calendrier ministériel, soit deux semaines.

Au terme de cette consultation, une majorité (70 %) des conseils d'école se prononce sur une scolarisation des élèves les lundi, mardi, jeudi, vendredi en journée, ainsi que le samedi matin.

C'est sur cette base, que la Ville propose donc au Rectorat une organisation du temps scolaire différente de celle initialement envisagée.

Le choix du samedi offre :

- plus de souplesse et de disponibilité pour les familles.
- moins de charge financière pour les parents qui auraient du, pour certain, faire face au surcoût financier du mode de garde pour le mercredi à partir de 10 heures.
- une possibilité de maintenir l'entretien et la rénovation des écoles sur le temps dehors des vacances

**Emploi du temps validé par le Rectorat en décembre 2013 :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h00	TS	TS	TS	TS	TS	
10H00	TS	TS	APC	TS	TS	
11H30	PM	PM		PM	PM	
13H15	TS	TS		TS	TS	
15H15						
16H15						

**Degré de fatigue selon Mme Delvolvé (chronobiologiste) en fonction de la 1/2 journée supplémentaire :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cours le: Mercredi			■	■	■	■
Cours le: Samedi	■	■	■	■	■	■

**Emploi du temps proposé par la Ville de Saint-Denis en mai 2014 :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h00	TS	TS		TS	TS	TS
10H00	TS	TS		TS	TS	
11H30	PM	PM		PM	PM	
13H15	TS	TS		TS	TS	
15H15	TAP	TAP		TAP	TAP	
16H15						

TS : Temps Scolaire PM : Pause Méridienne TAP : Temps d'Activités Périscolaires APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

- La Réforme des Rythmes Scolaires ainsi envisagée crée une opportunité d'offrir aux enfants dionysiens **quatre fois plus d'activités éducatives**.

Au total, ce sont quatre modules d'activités qui sont proposés aux élèves des écoles élémentaires, d'une durée de sept semaines chacun, répartis sur l'année. Sont concernés l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, le choix ayant été fait pour les maternelles d'une offre distincte.

Un module se décline entre 20 et 28 heures d'interventions par enfant, permettant ainsi à ce dernier de s'imprégner de la discipline et d'acquérir les notions et compétences correspondantes.

A noter que cette offre éducative vient en complémentarité du dispositif déjà existant dans le cadre du PEG.01. A ce jour, plus de 8 600 élèves d'élémentaires bénéficient d'un module éducatif sur les 11 100 élèves de primaire, parmi les activités suivantes : plan Anglais, dispositif Savoir nager, module Echec, arts énergétiques, ....

Il reste ainsi à proposer un premier module pour les enfants restants, soient 2 500, ainsi que trois autres modules pour l'ensemble des 11 100 élèves du primaire.

- La Ville de Saint-Denis prévoit de planifier son intervention de la manière suivante.

Dès la rentrée 2014, le premier objectif sera de stabiliser le service des 1 300 agents communaux qui contribuent au fonctionnement des écoles. Il conviendra non seulement de privilégier la réponse aux besoins nouveaux en accueils périscolaires, mais également d'accompagner la réorganisation des offres culturelles, sportives et de loisirs disponibles sur le territoire de la Ville.

Le deuxième objectif est de maintenir l'offre périscolaire que la ville déploie sur la pause méridienne. Ce choix est stratégique à plusieurs titres. D'une part, l'évaluation du PEG enseigne que 60% des enfants qui suivent une offre communale le midi n'ont pas accès à d'autres activités périscolaires. Cet axe fera, dans la mesure du possible, l'objet d'un développement sur les activités échec, sport et activités culturelles.

Pour mémoire, les activités de la pause méridienne actuellement mises à disposition des élèves concernent 34% d'entre eux, pour un investissement moyen de 650 000 €/an depuis 2009. Elles contribuent par ailleurs à structurer le temps de la restauration et de la surveillance.

D'autre part, cette première année de réforme sera l'occasion, au regard des nouvelles organisations de chacune des écoles, d'harmoniser les ressources que la Ville met à disposition sur le temps scolaire et de travailler à la mise en cohérence les cadres d'intervention du CLAS, de l'accompagnement éducatif et des dispositifs de la Politique de la ville.



## 1.2 Caractéristiques : une offre périscolaire gratuite et multipliée par quatre.

### ☒ Le périmètre de la RRS

La RRS s'adresse à l'ensemble des enfants des 77 écoles publiques de la Ville de St Denis ;

- 32 écoles maternelles
- 27 écoles élémentaires
- 18 écoles primaires

Soit 726 classes, auxquelles s'ajoutent 17 CLIS et deux classes passerelles.

Sur les quelques 17 400 élèves scolarisés :

- 6 618 fréquentent des écoles placées En Difficulté au regard du niveau scolaire observé,
- 5 998 sont en Grande Difficulté,
- 4 795 sont scolarisés dans des écoles En Réussite, Sans Difficulté.

- Le périmètre scolaire de la Ville de St Denis implique donc la conception d'un modèle basé sur la mise en place de rotations sur des modules fixes, pour des groupes fixes.

L'année scolaire est composée de cinq périodes, faisant alterner six à huit semaines de cours et une période de vacances.

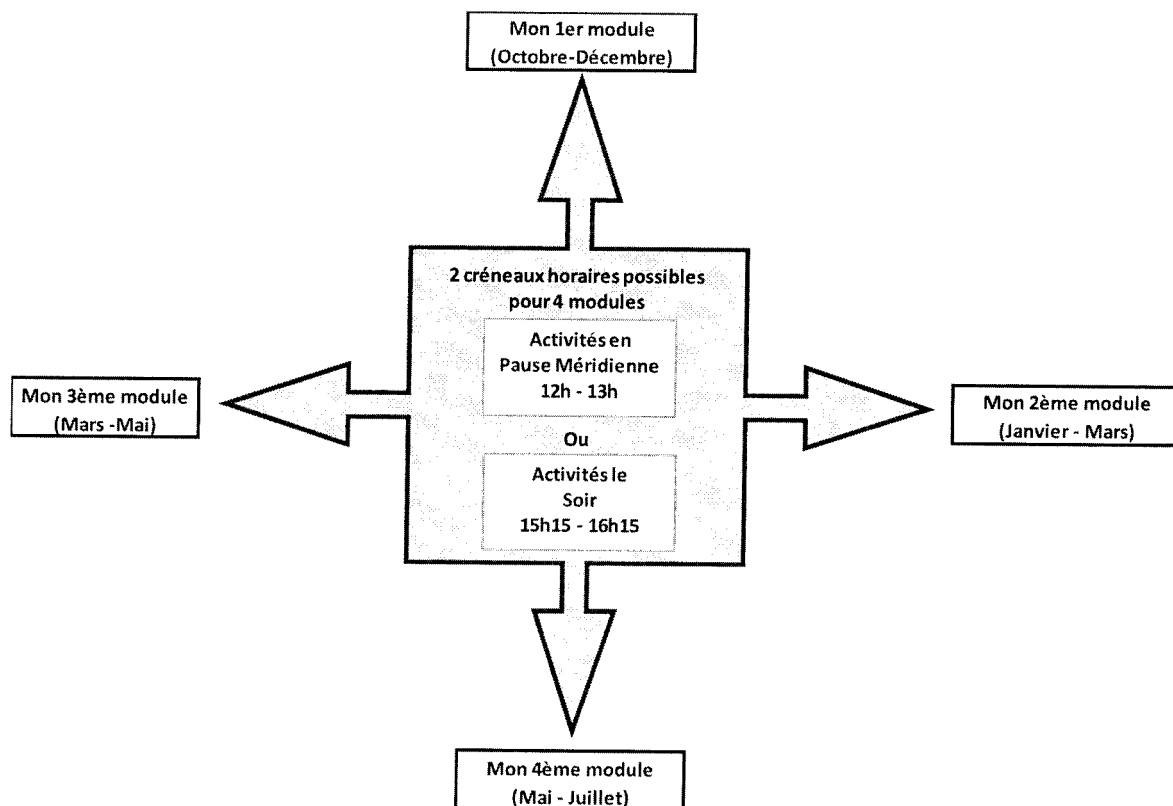
Les élèves dionysiens bénéficieront sur ces cinq périodes de quatre périodes d'activités éducatives. Sur les quatre périodes, une partie de l'effectif des classes se verra proposer des activités périscolaires sur la pause méridienne et l'autre après les cours.

S'agissant des modalités d'inscription, les classes seront scindées en deux groupes d'élèves, afin de respecter les taux d'encadrement et de créer les conditions propices à l'intervention. Chaque demi-classe sera inscrite, sur une période d'une vingtaine d'heures, sur une discipline. L'autre partie de la classe bénéficiera d'une autre activité soit simultanément, soit en fin de journée.

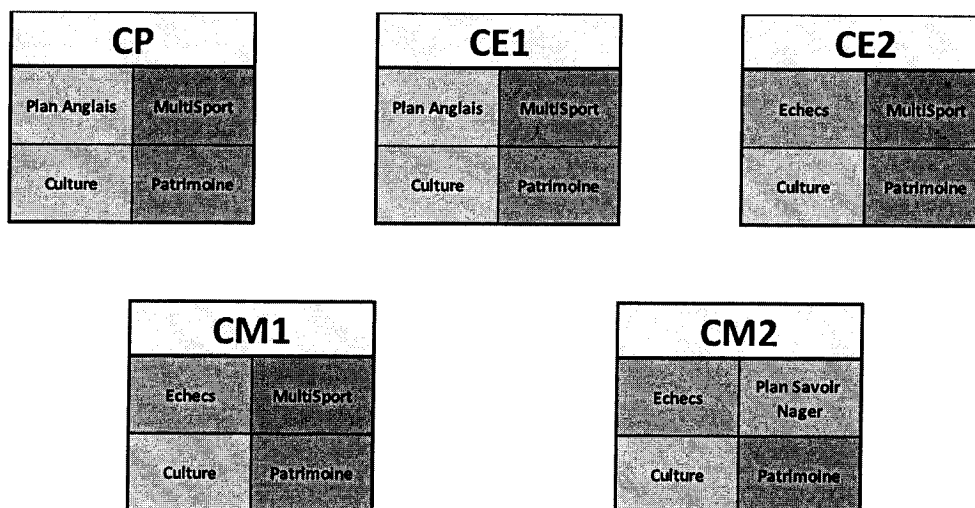
Ceci sera établi lors de la première période en fonction de la disponibilité des intervenants mais également des espaces disponibles, salles de classe et autres.

Les élèves scolarisés en CLIS doivent pouvoir bénéficier de l'offre périscolaire selon des modalités qui seront définies école par école. La situation de handicap, les effectifs, les activités proposées étant autant de composantes à ajuster.

## Exemple d'organisation des 4 modules par enfant sur une année scolaire.



## Exemple de TAP sur une scolarité



Selon le niveau de l'enfant, lui seront proposées diverses disciplines ....

- *Multisports*: Tennis, Football, Basketball, Danse, ...
- *Plan Savoir Nager*
- *Culture*: Musique, chant, Théâtre, Peinture, ...
- *Patrimoine réunionnais*: Faune/Flore, Créole, Cuisine, Folklore,...
- *Anglais*
- *Echecs*

avec des encadrants qualifiés

- Educateurs sportifs et ETAPS*
- Educateurs sportifs et ETAPS*
- Prestataires extérieurs*
- Animateurs Temps Péricolaires*
- Etudiants ou vacataires de l'université*
- Ligue Réunion Echecs*

- Pour atteindre cet objectif, la Ville de St Denis possède d'importants **leviers d'action** :
  - Une volonté politique qui priorise les investissements en faveur de la famille et de la jeunesse.
  - La gratuité de l'offre éducative permettant à tous les enfants d'y avoir accès.
  - L'expérience, le savoir-faire, mais aussi la connaissance des points d'amélioration issus du PEG.01 (information, communication et coordination)
  - Une offre qui doit être le plus possible intégrée aux moments où les enfants sont à l'école.
  - Les résultats d'un mandat tournés vers les équipements sportifs, culturels et de loisirs : le Cœur Vert Familial, la Cité des arts, l'Aquaparc, le réseau de lecture public développé et intensifié.
  - Un réseau de professionnels, qualifiés et impliqués, tels que les éducateurs sportifs territoriaux (ETAPS), les chefs de projets de la politique de la Ville, les équipes des mairies annexes et les coordonnateurs de projet éducatifs locaux (CPEL), autant de ressources humaines financées par la collectivité qui augurent des possibilités de mise en œuvre de la RRS.
  - Un réseau associatif dense et déjà mobilisé, à la fois spécialisé et permettant une action localisée dans les quartiers
  - Un partenariat de qualité avec les acteurs essentiels du territoire : la CINOR, la CAF, la Caisse des écoles, les directeurs d'école, les Inspecteurs de l'Education Nationale...
- En revanche, la difficulté principale à laquelle la collectivité se heurte est l'étendue du domaine à couvrir tant en besoins, qu'en attentes exprimées ou encore en effectif d'enfants.

S'agissant des taux d'encadrement attendus, ce sont près de 1 500 intervenants qui auraient à intervenir simultanément dans 726 classes et quelques autres espaces. Notons des problématiques importantes de déplacements pour les intervenants, de rentabilité pour eux s'agissant d'une activité sur un temps très limitée ; la question du turn-over des intervenants, préjudiciables à la qualité de l'offre, est à considérer.

La RRS et la mise en place souhaitée des activités éducatives périscolaires comme moyens d'épanouissement et d'égalité se heurtent au contexte économique général de raréfaction des budgets publics, de diminution des dotations de l'Etat en faveur des collectivités et des difficultés à envisager une révision des diverses taxes locales pesant directement ou indirectement sur les ménages ou les sociétés.

Un fonds d'amorçage est prévu par l'Etat pour encourager la mise en place de ces activités. Ce fonds n'est cependant pas amené à être pérennisé et n'est à ce jour proposé que sur deux années scolaires.

Il est calculé sur la base d'un montant de 90€ par enfant pour les communes faisant l'objet de critères sociaux spécifiques. Notons que les collectivités métropolitaines ayant expérimenté la réforme dès 2013 estiment le coût par élève de la RRS entre 150 et 200 €.

Cette réforme implique, en effet, une réorganisation importante des services et la création de nouvelles compétences ; les communes doivent dorénavant devenir des organisatrices d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) avec les nouvelles exigences induites.

- Convaincue des objectifs poursuivis par la réforme, la Ville de Saint-Denis conçoit une offre qui peut être pérennisée, indépendamment du devenir des aides de l'Etat.

D'une part le choix de la demi-journée supplémentaire a certes priorisé l'intérêt de l'enfant, mais a également tenu compte des impacts financiers différents.

Le fonds d'amorçage est entièrement mobilisé au bénéfice des TAP : le périmètre des garderies reste le même en étant décalé dans les heures de début et de fin, le service des agents communaux est inchangé pour ne pas mobiliser de budget d'heures supplémentaires au détriment de l'offre éducative (les secrétaires scolaires et les équipes de restauration ne pourront être mobilisées le samedi matin). Les professionnels des filières sportives voient leurs emplois du temps réorientés sur des modules multisports lors de pauses méridiennes et en fin de journée.

Il est également demandé à la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF) d'accompagner financièrement la mise en place des activités périscolaires. La Ville organise ses équipes et son offre afin de correspondre au cadre établi à ce jour et de bénéficier ainsi d'une subvention contribuant à la pérennité du dispositif.

## **2. L'offre dionysienne / les objectifs pédagogiques.**

### **☒ Les objectifs pédagogiques de l'offre périscolaire de la Ville de St Denis.**

#### L'éducation est une responsabilité partagée.

Parce que l'enfant est au cœur des préoccupations de la municipalité dionysienne, le PEG contribue au développement de la jeunesse en prenant en compte ses besoins dans une offre éducative diversifiée visant la haute qualité éducative. Vaincre l'inégalité face à l'éducation est une de ses finalités.

Considérant que l'éducation est plurielle, le PEG s'inscrit dans une démarche de partage de compétences, avec une volonté réelle de partenariat avec l'ensemble des partenaires de l'éducation : le Rectorat, la CAF, le département, les fédérations d'éducation populaire, les fédérations de parents d'élèves, les associations locales.

Défini en complémentarité avec les actions de la famille et de l'école, il concourt à développer l'apprentissage de l'autonomie.

Les valeurs fondatrices Républicaines (la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, le Civisme, la Laïcité...) qui émergent du projet sont autant de repères pour accompagner nos jeunes vers l'âge adulte. Le projet éducatif vise ainsi à développer l'égalité des chances des jeunes via l'école et les temps périscolaires.

Ainsi, les activités de loisirs éducatifs proposées sont l'occasion d'apprendre aux enfants et aux adolescents à se sociabiliser par l'exercice de la citoyenneté (le « vivre ensemble »), de connaître leurs potentialités et à prendre des responsabilités, tout en ayant un caractère ludique favorable à leur épanouissement physique, psychique et intellectuel.

Cette offre s'articule autour de trois dispositifs, celui des Accueils Collectifs de Mineurs, des Animations Récréatives et Ludiques (ARE) lors de la pause méridienne puis dans le cadre de la RRS, des TAP.

L'accueil des enfants se fait par les animateurs des associations gestionnaires des ACM dans le cadre de la garderie du matin puis à la fin des classes les lundi/mardi/jeudi/vendredi.

De 11h30 à 13h15 (ARE) et de 15h15 à 16h15 (TAP) sont encadrés par les animateurs du temps périscolaire (ATP) ou par des intervenants qualifiés, agents de la Ville ou prestataires recrutés à cet effet. Des activités sportives, culturelles et socio éducatives sont ainsi proposées aux enfants sous forme de modules.

## 2.1 Les Accueils collectifs de Mineurs (ACM)

### ➤ Les garderies ou les Accueils Péri Scolaire (APS)

Sur le territoire communal, un accueil périscolaire est proposé aux enfants, dans 67 écoles sur 77 (maternelle, primaire et élémentaire).

La pratique sportive, les activités culturelles autour du patrimoine local, les activités manuelles constituent le socle de base du programme des accueils périscolaires.

L'accueil périscolaire proposé aux familles répond à plusieurs objectifs fixés par la municipalité, en accord avec les opérateurs (associations organisatrices).

L'accueil périscolaire est une action agréée par la DDJSCS et cofinancée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettant ainsi aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à ses ressources.

#### Objectifs

- assurer l'encadrement et la sécurité des enfants avant et après la classe par une équipe d'animateurs diplômée
- proposer un accueil chaleureux aux enfants ainsi que des activités diversifiées correspondant à leur demande;
- définir des thèmes différents pour chaque garderie, chacune d'entre d'elle tenant compte des infrastructures disponibles et adéquats dans leur environnement (BCD, plateau noir, salle informatique, serre communale, ...)

#### Horaires d'accueil des enfants

- le matin : de 7h00 à 7h50
- En fin de journée : de 15h15 à 17h30 ou 18h00 (selon certaines garderies)

#### L'équipe d'animation

L'équipe d'animation, diplômée du BAFA, est polyvalente ; cela signifie que les animateurs encadrent et jouent aussi bien avec les enfants de maternelle que de primaire.

Les animateurs ont à leur charge l'accueil et l'accompagnement des enfants, l'organisation des activités, du goûter, le suivi des fiches sanitaires de liaison et des P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)...

L'équipe d'animation est placée sous la responsabilité d'une directrice titulaire du BAFD, BPJEPS.

### ➔ Les Mercredis Jeunesse

De nombreux parents sont face à des difficultés de garde de leurs enfants les mercredis.

Parce qu'il est indispensable de répondre à ce besoin social immédiat, la Ville met en place des Mercredis Jeunesse, tous les mercredis, soit 36 jours sur une année scolaire.

Les Mercredi Jeunesse maternelle sont destinés aux enfants de 3 à 6 ans (enfants de 3 ans révolus et scolarisés, jusqu'à la dernière année de maternelle). Animés par des animateurs BAFA, dont un référent pour l'accueil des plus petits.

Les Mercredi Jeunesse élémentaire sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans (enfants scolarisés du CP au CM2). Ils sont animés par des animateurs BAFA et dirigés par des BAFD.

### Objectifs

Parce que le mercredi est et doit rester le jour des enfants, nous souhaitons pouvoir les accueillir en respectant leurs besoins et leurs rythmes. Leur offrir ainsi "du temps pour eux", tout en répondant aux nécessités de leurs parents. L'accueil de loisirs des mercredis est donc généraliste, ouvert et inscrit au cœur de la politique éducative de la ville.

L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

#### Les modalités d'accueil :

- Accueil à la journée : de 7h30 à 17h30 ou 18h00 selon les opérateurs (avec repas et goûter)

Les Mercredi Jeunesse sont agréés par la DDJSCS et cofinancés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettant ainsi aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à ses ressources.

### ➔ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La municipalité soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants dionysiens pendant les périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances), ouvre ses écoles pour y recevoir les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.).

En effet, les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Les ALSH sont agréés par la DDJSCS et cofinancés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettant ainsi aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à ses ressources.

### Objectifs

- Mette en place un système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix des activités et de trouver une place dans le groupe tout en respectant l'autre. L'échange entre

l'animateur et le groupe à différents moments de la journée et plus particulièrement en fin de journée ou de la semaine permet de positionner l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs.

- Favoriser le développement de l'enfant en :

☞ *L'accompagnant dans les découvertes d'activités artistiques et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, musée...*

☞ *Lui proposant des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement*

☞ *Le faisant découvrir des activités manuelles qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques*

☞ *L'initiant aux activités spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux, scrapbooking, création de bijoux, mosaïque...*

☞ *Le réconciliant avec les activités physiques et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées à l'école comme le V.T.T., les randonnées pédestres, le rollers, le Tchouck Ball...*

### **Horaires d'accueil des enfants**

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 17h30 ou 18h00 selon les opérateurs

## **2.2 Le projet pédagogique des Animations Récréatives et Educatives et des Temps d'Accueil Périscolaires.**

Si le projet éducatif permet à la ville d'affirmer sa vision politique en mettant l'accent sur des principes fondamentaux de la démocratie, le projet pédagogique constitue le moyen de le mettre en œuvre et de l'organiser. Il tient compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

### **Les objectifs généraux concourent à :**

☺ **Favoriser la prise en compte du rythme de vie de l'enfant.**

☺ **Favoriser l'apprentissage de compétences sociales et la préparation à la citoyenneté active.**

☺ **Favoriser l'épanouissement des jeunes, la réussite éducative et la valorisation de l'enfant à travers des activités de loisirs ludo-éducatives complémentaires à l'école.**

Une forte volonté de partenariat et de partage de compétences a permis la mise en place d'outils structurants : la convention constitutive du PEG, le CEJ et l'augere du PEDT.

Ainsi la ville de Saint-Denis accompagne au quotidien près de dix huit mille élèves et leur garantit une ouverture sur le monde, du bien être par le sport et des activités d'arts énergétiques, ainsi qu'un épanouissement culturel.

En complément de l'éducation formelle, le PEG organise la prise en charge des enfants de 3 à 10 ans en restauration collective, en accueil de loisirs hors temps scolaire durant lequel nous proposons de nombreux ateliers éducatifs notamment pendant la pause méridienne (yoga, échecs...) ainsi qu'un éveil à l'anglais gratuit dès la maternelle et cela depuis maintenant six ans. Sans oublier une offre en accueil péri et extra scolaire (garderies mercredis jeunesse et vacances) avec les partenaires associatifs de la Ville.

**Les thématiques retenues par la Municipalité dans le cadre de la mise en place du PEG au sein du territoire se déclinent comme suit :**

- a) Le domaine des langues, l'anglais, le mandarin, l'hindi et le tamoul.

- b) le domaine des arts énergétiques,
- c) le domaine des activités sportives,
- d) le domaine des activités culturelles et artistiques
- e) le domaine des activités relatives au patrimoine et à l'environnement.
- f) le domaine des activités scientifiques et techniques.

**a) L'Institut Municipal des Langues : anglais et langues orientales.**

**Objectifs pédagogiques :**

L'apprentissage d'une langue étrangère a pour but de développer chez l'enfant des atouts supplémentaires sur le plan humain et social, notamment par la capacité d'ouverture à une autre culture avec ses particularités.

Depuis octobre 2008 l'anglais a été mis en place pour les enfants de la maternelle. Ce « plan anglais » s'appuie sur un partenariat avec l'éducation nationale, l'Université, la CAF et la Caisse des écoles.

**Méthode :** L'apprentissage de l'Anglais débute dès la Grande Section de Maternelle en grand groupe ou en demi-groupe. Les élèves apprennent les bases de la communication, ainsi que la culture des pays anglo-saxons.

L'initiation aux langues orientales est un complément au programme éducatif déjà en place dans les écoles. La ville a signé une convention de partenariat avec l'institut Mahatma Gandhi à Maurice pour l'hindi et l'université du Shanxi pour le mandarin. La langue arabe, classique, est également proposée dans le cadre des activités périscolaires liées à la RRS, en vue d'étoffer l'offre linguistique qui a démarré à la rentrée 2013.

**b) Les arts énergétiques :**

Ce terme regroupe les activités telles que le yoga et le Qi Gong

**Objectifs pédagogiques :**

- ☺ Apprendre à vivre ensemble s'aimer pour mieux accepter l'autre.
- ☺ Favoriser les pensées positives.
- ☺ Développer la confiance en soi et apprendre à se concentrer.

Ces activités sont dispensées par des intervenants qualifiés (professeurs de yoga et de Taï chi, Qi gong...)

**Méthode :** les intervenants utilisent des postures corporelles, des exercices de respiration et visent à combiner le travail du corps, la maîtrise du souffle et l'attention de l'esprit.

**c) Les activités sportives**

**Objectifs pédagogiques :**

- ☺ Développer le sens de l'effort et de la persévérance.
- ☺ Développer les capacités motrices : les déplacements, l'équilibre, les manipulations (tirer/sauter/pousser...).
- ☺ Le respect de l'autre est un préalable à la socialisation, la pratique sportive est un moyen d'y parvenir.

800 jeunes participent aux activités sportives hors temps scolaire et parallèlement plus d'un millier bénéficient des équipements sportifs communaux, avec les éducateurs territoriaux de la ville (école de sports/Office municipale des sports etc...).



#### **d) Les activités culturelles et artistiques**

##### **Objectifs pédagogiques :**

- ☉ **Développer les pratiques culturelles dès le plus jeune âge.**
- ☉ **Fréquenter les lieux de diffusions culturelles et artistiques,**
- ☉ **S’initier à une activité artistique.**

Méthode : travail en synergie avec les différents services de la ville, les coordonnateurs de territoires du contrat de ville et des partenaires associatifs locaux ainsi que le rectorat.

L’éducation artistique et culturelle constitue un axe majeur pour la démocratisation culturelle et l’égalité des chances. Pour cela la ville à travers son réseau médiathèque et bibliothèques propose régulièrement des activités autour d’expositions, d’ateliers contes, de la poésie, mais aussi en relation avec des partenaires sur la diffusions de films pour enfant (salle Château Morange), des spectacles (« totototal » au théâtre de champs fleuri) ou chaque année, 200 jeunes des quartiers environnants (Vauban, Camélias, Sainte Clotilde) sont invités à y venir.

De plus, dans le cadre du CEJ cofinancé par la CAF et en collaboration avec les associations dionysiennes, une offre conséquente en matière d’activités périscolaires et extrascolaires est développée. Ainsi dans le cadre de la pause méridienne et des « Bons Plans Vacances » la ville offre un panel d’activités culturelles et artistiques dont le théâtre, la danse, la musique, la peinture, la céramique...

#### **e) Les activités relatives au patrimoine**

⇒ **Découvrir le patrimoine matériel et immatériel de la réunion inscrit à l’UNESCO.**

##### **Objectifs pédagogiques :**

- ☉ **Sensibiliser le jeune public à la mise en valeur et à la protection de l’environnement.**
- ☉ **Animer des ateliers sur le développement durable.**
- ☉ **Faire connaître et animer des ateliers sur la musique et les danses traditionnelles réunionnaises telle le « Maloya » (inscrit au patrimoine de l’Unesco), le Sega...ainsi que l’architecture et l’artisanat.**

Méthode : travailler avec les organisateurs de séjours de vacances ainsi que des professionnels de l’environnement et de la culture. Former des jeunes volontaires et des animateurs sur les ateliers ludiques avec des supports pédagogiques (Boite de jeux Ligue enseignement et WWF...mallette pédagogique du CAUE...)

L’éducation à l’environnement constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour les générations actuelles et futures. Des associations, dont Saint-Denis Enfance, ont quant à eux intégré cette orientation dans leurs Accueils collectifs de mineurs, souvent avec le concours de l’ONF ou du parc national des hauts.

Dans le cadre des BPV la ville offre aux jeunes, accompagnés ou non de leur famille, la possibilité de découvrir les sentiers dionysiens avec des spécialistes (ONF ou ligue de randonnée) cela avec des explications sur les différentes forêts (sèche humide et semi humide) ainsi que la flore et la faune endémique ou exotique.

⇒ **Découvrir le patrimoine et s’approprier l’histoire locale :**

Avec le service culturel de la ville, des ateliers de musiques traditionnelles dont le « maloya » fait partie de l’offre « bons plans vacances » et « pause méridienne ». Cette approche sera enrichie par un atelier développé lors des journées du patrimoine sur le thème « patrimoine industriel et histoire » permettant à l’enfant de découvrir l’histoire de l’industrie du sucre et de fait : l’esclavage, l’engagisme, la société de plantation..., l’habitation au XIXème siècle, ainsi que les grandes dates importantes de la réunion.

## f) Les activités scientifiques et techniques

Comme l'indiquait le célèbre généticien et humaniste Albert Jacquard, « vulgariser la science, diffuser les concepts scientifiques au plus grand nombre, c'est faire progresser la société ».

### Objectifs pédagogiques :

- ☺ **Mise en valeur de la culture scientifique.**
- ☺ **Développer le goût de la science.**

Méthode : partenariat avec des associations reconnues au niveau national et local par les acteurs éducatifs.

La Ville de Saint-Denis, conscient des enjeux de la culture scientifique et technique a intégré dans son offre « bons plans vacances » des ateliers sciences avec des partenaires reconnus : les petits débrouillards, sciences réunion ...

Les petits débrouillards proposent ainsi des ateliers ludiques avec pour objectif de sensibiliser les jeunes à la démarche scientifique et leur donner l'envie de s'interroger sur notre monde technologique actuel. Des animations sont proposées autour de la fusée à eau avec en prime une exposition des travaux au Salon des Sciences. Depuis peu, le concept « techno challenge » a fait son apparition et les jeunes adolescents des quartiers y adhèrent.

Sciences réunion, quant à elle, dans le cadre des « BPV », anime des ateliers robotique, solaire et chimie avec des interventions dans les écarts à Primat / Bellevue / St François / le Brûlé / La Montagne St-Bernard, afin de rééquilibrer cette offre sur les quartiers les moins bien servis de Saint-Denis.

Afin d'assurer la cohérence des interventions périscolaires, la Ville propose :

- un passeport éducatif pour les élèves qui bénéficient du TAP et des ARE afin de retracer le parcours proposé.
- un Vade-mecum est en cours d'élaboration avec pour objectifs d'harmoniser les interventions périscolaires et accompagner les prestataires, internes/externes.
- la révision des conventions qui lient la Commune aux associations.

**LA NOUVELLE OFFRE PERISCOLAIRE EN ECOLE ELEMENTAIRE  
EN QUELQUES CHIFFRES**

<p style="text-align: center;"><b>ARE SUR LA PAUSE MERIDIENNE</b></p> <p>Plus de 300 modules proposés, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 100 modules d'anglais</li><li>- 50 modules d'échecs</li><li>- 50 modules de sports</li><li>- 50 modules patrimoines</li><li>- 50 modules répartis entre arts énergétiques, théâtre, chant/danse, percussions, culture, jeux, lecture/contes,...</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>TAP SUR LES FINS DE JOURNEE</b></p> <p>Plus de 200 modules proposés, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 50 modules de sports</li><li>- 50 modules patrimoines</li><li>- 30 modules répartis entre chant/danse, culture, jeux, lecture/contes,...</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>TAP SUR LE TEMPS SCOLAIRE</b></p> <p>« Savoir Nager » : modules proposés sur l'ensemble des écoles</p>	<p style="text-align: center;"><b>GARDERIE ET MERCREDI JEUNESSE</b></p> <p>Garderie: une offre proposée sur l'ensemble des écoles Mercredi Jeunesse: une offre proposée dans 39 écoles sur 44</p>

### III. La mise en œuvre du PEDT

#### 1. L'organisation de l'offre

- La Ville a conçu les 44 emplois du temps permettant aux élèves d'avoir accès aux quatre modules éducatifs faisant intervenir successivement les matières linguistiques, sportives, patrimoniales et culturelles (cf .pièce jointe).
- Il convient de noter qu'une attention particulière sera portée aux 1 320 enfants inscrits dans les haltes-garderies. Ils se verront proposer, autant que possible, une offre TAP au moment de la pause méridienne. Ceci permettra qu'il n'y ait aucune confusion entre les offres ACM, TAP mais également CLAS où le parcours éducatif proposé par la Ville sera déployé le midi.

Dans l'hypothèse où cet aménagement ne pourrait être systématiquement proposé, le système informatique de remontée d'information est conçu de telle sorte à distinguer nominativement les enfants sur les fiches de pointage.

Il en sera proposé de même pour les 1230 enfants faisant l'objet d'un ramassage scolaire par la CINOR.

S'agissant des APC, dans la mesure où la Ville investit les écoles, et donc les salles de classes pour les activités TAP en fin de journée, une incompatibilité est à prévoir. En effet, certains TAP pouvant générer des nuisances, il est proposé aux écoles d'investir le samedi matin en dernière heure, évitant ainsi qu'une partie des familles et les enfants n'aient à se mobiliser que pour deux heures de cours. L'organisation des APC étant à la discrétion des conseils des maîtres, certaines écoles les proposeront en fin de journée. Le même aménagement pourrait être proposé aux enfants, à savoir bénéficier des TAP le midi, sans obligation.



- Après la classe, je ne suis plus dans l'école
- Après la classe, je suis déjà pris en charge par une association
- Après la classe, je reste à l'école pour des activités

- La Ville de St Denis se propose de différencier l'offre éducative des maternelles et élémentaires.

Les élèves scolarisés en classe de maternelle doivent bénéficier d'un rythme adapté, notamment sur la pause méridienne où la sieste est un temps important pour les plus jeunes.

La Ville privilégie donc la qualité de l'accueil en mettant à disposition de chaque classe une ASEM. Cette mise à disposition intervient sur l'ensemble du temps scolaire et sera maintenue pour la demi-journée supplémentaire du samedi matin (en dehors du temps de repas de l'agent et des horaires spécifiques de certains contrats).

Des lits adaptés pour la sieste sont mis à disposition des élèves dans une optique de favoriser les effets réparateurs de la sieste. La rénovation des rideaux est ainsi privilégiée sur les classes de maternelle ou dans les dortoirs lorsque les locaux le permettent.

Une offre périscolaire est organisée dans chaque école maternelle par le biais des haltes-garderies fonctionnant avec un projet pédagogique, à l'exception de deux écoles où la demande n'existe pas à ce jour.

Les élèves de grande section, dont l'adaptation à l'école est achevée, bénéficient deux fois par semaine d'un atelier ludique en anglais et ce depuis 2008. A ce jour, 1 500 élèves de grande section, soit plus de 80 % de l'effectif, bénéficient de ce dispositif.

La Commune favorise la scolarisation précoce des élèves de moins de 3 ans. Ainsi, depuis 2008 ce sont près de 200 élèves qui ont pu être inscrits en TPS préalablement à la volonté affichée dans le cadre de la Refondation de l'école de la République.

Parallèlement, la Ville a sollicité l'ouverture de deux Classes Passerelles.

Ce dispositif est sous tendu par des financements importants, correspondant au financement des postes d'Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), à l'acquisition de matériel et aux travaux d'aménagements nécessaires.

Elles doivent ensuite contractualiser avec la CAF pour obtenir les cofinancements correspondants.

Le dispositif des Classes Passerelles place les actions d'aide à la parentalité au cœur de la dynamique pour une scolarisation précoce des enfants dans des milieux sociaux spécifiques.

L'intervention des EJE est déterminante, notamment en terme de partenariat avec les travailleurs sociaux (CAF/ département/ Commune) ou pour conduire des activités dites de prétexte à l'émergence d'un lien de confiance avec les parents.

Une intensification des actions éducatives pourrait être envisagée auprès des élèves de maternelle non dormeurs autour de la découverte du livre, de l'écoute....

## 2. Les ressources mobilisées

### 2.1 Des ressources logistiques

Les 77 écoles publiques bénéficient d'ores et déjà d'une attention particulière concernant :

- l'équipement (informatique, mobilier...)
- les travaux de rénovation,
- l'accessibilité ainsi que
- les restaurants scolaires (modernisation et confort...)

Le fonctionnement des 36 demi- journées d'école supplémentaires représentent une dépense nouvelle de 80 000 €.

La RRS et la mise en place des activités éducatives périscolaires impliquent d'utiliser les salles de classes, notamment celles des rez-de chaussées des écoles, les préaux, les cours ainsi que les plateaux noirs sportifs, les BCD et salles informatiques. Ce partage des espaces se fera autant que possible en concertation avec l'équipe éducative.

La réforme scolaire, au-delà de la mise en place des activités, induit d'importants coûts indirects concernant notamment le système d'information, l'ingénierie puis la gestion des TAP pour près de 12 000 enfants.

En effet, une mise en œuvre cohérente de la RRS au bénéfice des élèves qui suivront un parcours scolaire complet à St Denis implique la conception d'organisation et de suivi des activités éducatives. La méthode de remontée de données des 44 écoles proposant du TAP vers la DPEG est revue (cf. pièce jointe) dans l'optique de pouvoir renseigner les statistiques attendues par la CAF.

Le logiciel actuel de gestion des effectifs scolaires ne répond plus aux attentes et doit être renouvelé. Cela doit faire l'objet d'un investissement de la collectivité pour intégrer ces nouvelles contraintes liées à la RRS. Investissement auquel s'ajoute un déploiement sur 44 sites, la formation et le suivi des secrétaires scolaires sur un nouveau champ d'activité. Des cadres de l'administration, des prestataires extérieurs seront mobilisés sur cette mission supplémentaire

## 2.2 Un investissement humain conséquent

Deux cent animateurs avec la qualification BAFA et une vingtaine d'éducateurs territoriaux vont s'ajouter aux personnels existants.

- Afin de développer les TAP, la Ville recrute dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014 des Animateurs du Temps Périscolaires (ATP).

Une première vague d'environ 100 personnes en 2014 et une seconde pour la rentrée de janvier 2015. Ces ATP sont formés, dans le cadre d'un partenariat avec Pole Emploi, les CEMEA et la Ligue de l'enseignement, aux métiers de l'animation (BAFA, CQP) et spécifiquement sur un module relatif au patrimoine réunionnais.

En fonction des effectifs, ces ATP seront répartis dans les 44 écoles élémentaires où ils interviendront de 11h à 16 h 30 sur diverses tâches en lien avec le périscolaire.

- Sous la responsabilité des CPEL, les ATP bénéficient également d'un accompagnement des gestionnaires du service périscolaire sur le volet éducatif.

Leur correspondant administratif sur l'école est la secrétaire scolaire. Elle est chargée avec leur collaboration, et après avis du directeur de l'école et des enseignants, de :

- constituer les groupes d'enfants,
- d'attribuer les espaces/les salles d'intervention,
- de réaliser le pointage des enfants et des intervenants,
- de veiller à la logistique des TAP puis,
- dans un deuxième temps de compléter les Passeport Educatifs (cf. ci-après).

Le recrutement de ces 200 ATP pourra fournir deux des quatre modules éducatifs prévus dans l'offre de la Ville. Un premier module étant assuré dans le cadre des activités déployées par le PEG.01 (Anglais, dispositif Savoir Nager, Arts Energétiques, plan d'action culturelle), le troisième relevant de l'offre multisports établie par les ETAPS de la Ville.

Le différentiel entre cette offre théorique et la réalité opérationnelle (démissions, problèmes de déplacement ...) sera compensé par des prestations extérieures.

La Ville maintient donc la mise à disposition des 77 secrétaires des écoles publiques et réoriente les missions de celles des élémentaires pour la mise en œuvre opérationnelle des TAP. Il en est de même pour les 10 CPEL et les 25 ETAPS de la direction des sports.

- La Ville se doit de consolider, pour la RRS, le budget de 6 millions d'euros qu'elle attribue aux associations (une vingtaine) qui œuvrent au sein des écoles au bénéfice d'accueils et d'ateliers éducatifs de qualité.

La DPEG dédie deux nouveaux cadres à la RRS et réorganise l'ensemble de son activité périscolaire selon les nouveaux critères des TAP.

## LES ACTEURS DU PERISCOLAIRES ET LEURS MISSIONS

### LE REFERENT PERISCOLAIRE

- Organise et coordonne les animateurs, les intervenants extérieurs ainsi que les parcours éducatifs des enfants sur les temps périscolaires, extrascolaires et la pause méridienne
- Construit et propose les contenus des parcours éducatifs des enfants.

### LES COORDONATEURS PROJETS EDUCATIFS LOCAUX

- Gère l'ensemble des domaines d'intervention du PEG à l'échelle du canton :
- management de proximité des agents communaux travaillant dans les écoles
  - mise en œuvre, suivi, contrôle des dispositifs mis en place par la DPEG (plan anglais, pause méridienne, ACM, BPV, ...)

### LES SECRETAIRES SCOLAIRES

- Gestion des absences du personnel communal
- Diffusion des informations émanant de la DPEG
- Secrétariat/standard / Accueil physique et téléphonique
- Intendance logistique au fonctionnement de l'école

### LES ANIMATEURS

- Participe à l'animation des temps péri et extrascolaires pendant la pause méridienne et en dehors du temps scolaire.
- Assure et garantit la sécurité physique et morale des enfants de 3 à 12 ans dont il a la charge et auxquels il propose des activités éducatives structurées et suivies.

## LA FORMATION DES ANIMATEURS

### SPECIALISATION SUR LES ACTIVITES

#### La spécialisation des animateurs:

- par des formations spécifiques (patrimoine, sciences,...)
- par l'accompagnement de professionnels qualifiés (éducateurs sportifs, professeurs de musique, d'arts énergétiques, d'échecs, d'artistes...)
- par rapport à leurs parcours professionnel avant le recrutement

### SOCLE COMMUN DE COMPETENCES

Tous les animateurs sont qualifiés d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Une formation en 3 temps :

- **Session de formation générale** (8 jours) pour acquérir les fondamentaux : *Connaissance de l'enfant / Élaboration d'un projet d'animation / Techniques d'animation / Rôle et fonctions de l'animateur / Responsabilités, Sécurité et Législation en vigueur / Évaluation des acquis et des manques*
- **Stage pratique** (mini 14 jours)
- **Session d'approfondissement** (6 jours) : *bilan de la session de formation et du stage + acquérir des compétences spécifiques*

## 2.3 Un budget de plus de 6 000 000 € par an

Le budget consacré par la Commune pour le développement de l'offre périscolaire éducative représente plus de 6 000 000 €/an en dehors des coûts de la gestion administrative.

**1- Les Accueils Collectifs de Mineurs : 4 500 000 €**

**2- Les ARE / TAP :**

a- Pour les intervenants pause méridienne et plan anglais du PEG 01 : **650 000 €**

b- Pour le personnel d'animation (200 ATP) : **500 000 €**

c- La formation des animateurs : **100 000 €.**

d- Le matériel pédagogique : **100 000 €**

**3- Le suivi de la RRS**

a) le développement informatique : **80 000**

b) la mobilisation de deux nouveaux cadres administratifs

## 3. L'articulation des TAP avec les autres dispositifs éducatifs.

Cadre d'une collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenants éducatifs, le PEDT doit mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école.

La RRS prévoit que des TAP soient organisés si les collectivités le souhaitent et le peuvent. Ce dernier dispositif vient donc s'ajouter aux précédents : le Projet de Réussite Educative (PRE), le CLAS, l'accompagnement éducatif, les dispositifs liés aux nouvelles générations des contrats de ville et à la réforme de la politique de la Ville...

### 3.1 Les dispositifs prévus dans le cadre de la Politique de la Ville.

- S'agissant de ce dernier volet, la nouvelle géographie prioritaire de La Réunion a été communiquée en juillet 2014.

Le volet « Réussite éducative » du Contrat de Ville doit faire l'objet d'un travail de déclinaison du Rectorat. Ce dernier doit identifier les moyens de droit commun qui seront mobilisés sur les zones prioritaires. L'action de la politique de la Ville accompagnera, complétera ce droit commun. Un engagement conventionnel interviendra alors entre la Ville et le Rectorat en tant que déclinaison locale des conventions arrêtées au niveau national.

L'action du PEG de la Ville de St Denis constituera alors la trame des propositions d'actions de la politique de la Ville sur le volet éducatif. La Direction de la Politique de la Ville fera, à cet effet, partie du Comité de pilotage de la RRS.

Dans le cadre du PEG.01, les enfants scolarisés dans le primaire ou au collège relevant du PRE bénéficient d'un accès prioritaire à l'offre des PEG (dites alors du droit commun).

- Grâce au travail des équipes du PRE et à la volonté du PEG, un travail de suivi spécifique a permis à ce que ces jeunes du PRE soient inscrits dans les dispositifs éducatifs de la pause méridienne et des BPV (Bons Plans Vacances). Ces activités, de support, permettent au PRE, dont les budgets sont décroissants, de concentrer ses investissements sur les accompagnements individuels et familiaux. La mise en place des TAP, constituant une systématisation et une amplification du PEG.01, procèdera des mêmes principes.

- Les activités périscolaires dont bénéficient les élèves inscrits dans le dispositif de l'accompagnement éducatif devront également être prises en compte et articulées avec les offres en ARE et TAP.

### 3.2. Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

L'expérience de la Commission Locale du CLAS dans le cadre du PEG.01 ainsi que celle du Livret de Compétences Expérimental pourra servir de base de travail.

Il s'agit d'une instance d'animation, de coordination et de suivi, de portée consultative à géométrie variable ayant pu associer : la Ville de St Denis dont les opérateurs de la politique de la ville (responsable et chefs de projet), la CAF (responsable adjointe sociale, les travailleurs sociaux, la responsable du suivi des politiques), la DRIV, les IEN et des directeurs d'école, la ligue de l'enseignement, les fédérations de parents d'élèves, les opérateurs du CLAS, les équipes sociales du Département/ Arrondissement Nord.

#### **Les objectifs de cette commission sont de :**

- Coordonner et contribuer à la cohérence de l'offre éducative de réussite scolaire.
- Mettre en cohérence les actions et acteurs contribuant à l'accompagnement à la scolarité en lien avec le diagnostic local.
- Faciliter la définition d'orientations prioritaires en fonction des besoins.
- Animer un réseau de partenaires.
- Veiller à la complémentarité et à l'articulation des actions se déroulant sur les mêmes sites ;
- Impulser une coordination des projets entre eux et avec les projets d'école ou d'établissement;
- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des actions en mutualisant et diffusant les bonnes pratiques

#### **Ils se basent sur les constats suivants :**

- Participation des parents encore difficile à mettre en place
- Forte attente des parents et parfois des enseignants sur une aide aux devoirs
- Questions de la pertinence de la présence de plusieurs associations sur la même école et de la lisibilité au sein de l'établissement scolaire pour les enseignants comme pour les enfants.
- CLAS qui se « chevauche » avec Accompagnement éducatif voire avec le dispositif de Halte garderie

#### **Un travail conjoint sur les thématiques récurrentes du dispositif a été mené :**

- quelle stratégie mettre en place pour mobiliser les parents ?
- Comment favoriser et renforcer la complémentarité entre école et association ?
- Quelle formation pour les intervenants ?

Ce travail a abouti à une mise en commun des bonnes pratiques, celles qui permettent de lever certaines difficultés. Elles pourraient devenir une sorte de cahier des charges de contenu pour l'articulation et la cohérence de l'action éducative sur un territoire.

La problématique récurrente, à laquelle tous les travaux concertés se sont heurtés lors du PEG.01, est la question de la disponibilité simultanée des divers partenaires scolaires et périscolaires. La RRS prévoyant un crédit d'heures supplémentaires dédié au travail partenarial pour les enseignants, une meilleure articulation entre les intervenants à l'échelle de l'école pourrait être attendue selon les besoins locaux.



- Les textes constitutifs du Projet d'Ecole prévoient un volet spécifique à la prise en compte et à l'articulation de l'offre scolaire et périscolaire. Il conviendra, avec l'équipe partenariale constituée, d'établir une méthodologie simple et efficace, permettant d'actionner ces possibilités.

#### 4. Les liens avec les partenaires

Les partenaires intervenant sur le champ éducatif sont extrêmement nombreux s'agissant d'un territoire comme St Denis.

Pour rappel ;

- 77 directions d'école.
- 3 fédérations de parents d'élèves qui ne rassemblent pas l'ensemble des parents d'élèves élus.
- 4 fédérations d'éducation populaire qui ne rassemblent pas l'ensemble des associations qui peuvent pour certaines avoir une action très localisée.
- des représentants institutionnels tels que la CAF, le département, des administrations déconcentrées de l'Etat.
- les IEN et autres interlocuteurs du Rectorat.
- l'Université de la Réunion

Il en est de même en interne de l'administration locale ; la DPEG, la direction des sport, du développement culturel, de la politique de la ville, l'action de la direction de la vie associative...

Le comité de pilotage doit dans un premier temps déterminer les objectifs conjoints qu'il souhaite poser au PEDT, définir les priorités communes en cohérence avec l'analyse du territoire qui figure dans ce document (les périmètres, les atouts, les freins...

#### 5. L'information des parents

Il est à prévoir un besoin d'information conséquent dès la rentrée pour les parents qui n'auraient pu suivre les débats et les consultations en fin d'année scolaire 2013.

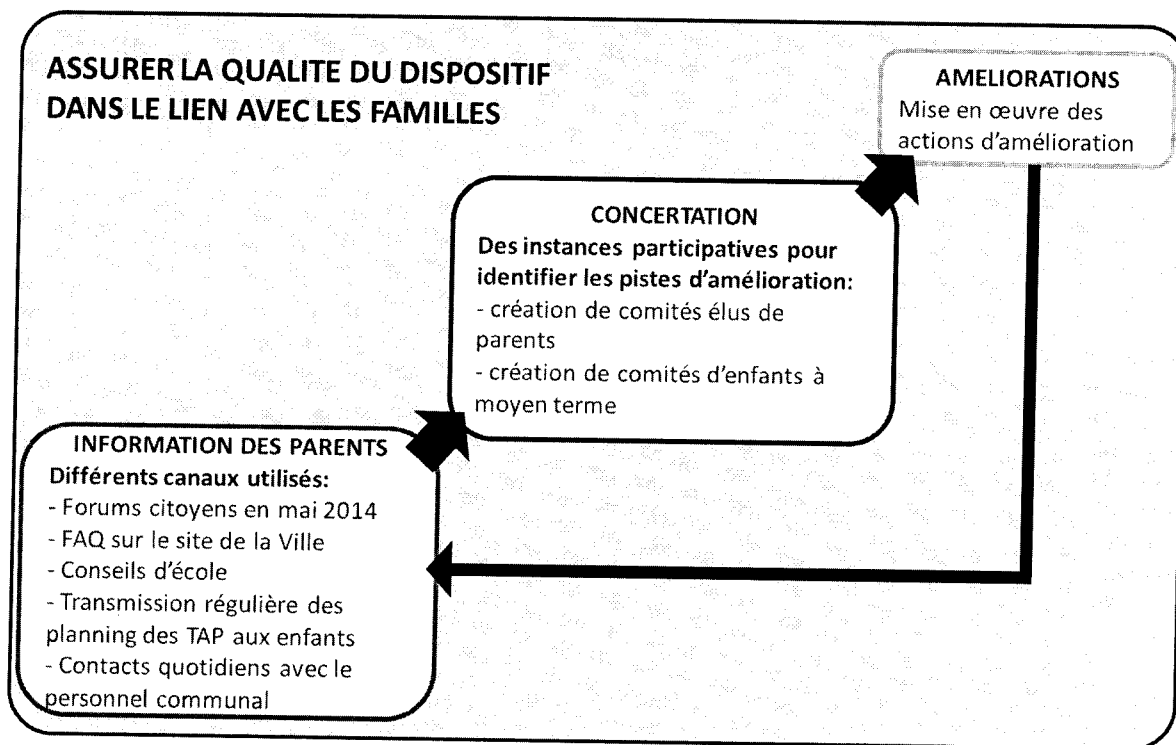
La Ville a ouvert sur son site, dès juin 2013, un espace Foire Aux Questions (FAQ) permettant ainsi de poser des questions voire d'y trouver les réponses si la thématique a déjà été traitée.

Les secrétaires scolaires remettront périodiquement à chaque enfant un planning d'intervention de leur TAP à transmettre aux parents.

Les Conseils d'école seront les lieux privilégiés d'information, de communication et de réajustement pour l'application concrète de la RRS dans chacune des écoles, en fonction de leur organisation et caractéristiques.

L'élection des parents d'élèves et leur action de communication revêt ici une importance accrue. A cet effet la Ville propose **l'installation de Comités de parents** dont la géométrie pourrait être celle des cantons en fonction de la taille des écoles et de la densité scolaire des territoires.

Des comités d'enfants présenteront l'intérêt d'informer directement la cible de la RRS et plus spécifiquement des TAP s'agissant du domaine de compétences de la Ville et recueillir ainsi des pistes d'amélioration.



#### IV. L'évaluation du PEDT

A ce stade du travail partenarial, il convient d'apprécier ce qui doit être évalué dans le cadre d'un PEDT.

Le comité de pilotage du PEDT, ce dernier étant une collaboration de tous les acteurs éducatifs, ne saurait être une évaluation collective de la politique éducative que les collectivités mettent en œuvre sur des volets extra-légaux, par définition non obligatoires.

Les indicateurs d'évaluation attendus dans le cadre des financements du fonds d'amorçage et de l'aide spécifique de la CAF seront ceux qui lient la collectivité à ces administrations.

Le pilotage de la RRS, et plus spécifiquement du travail d'articulation entre les divers acteurs est non seulement souhaitable mais prévu dans le cadre des Projets Educatifs de Territoire (PEDT).

Il pourrait reposer à la fois sur des instances de travail thématiques, sur un comité de pilotage lui même guidé par des tableaux de bord succincts.

Les actions qui y seront suivies devront être identifiées conjointement et être choisies par les divers acteurs en fonction de leurs possibilités à compiler facilement les informations et à les communiquer.

Le comité de pilotage doit préalablement déterminer ces objectifs pour leurs associer des indicateurs d'évaluation.

La méthodologie de travail arrêtée par le comité de pilotage devra prévoir les modalités de renouvellement du présent document PEDT et les possibilités de modification par avenants sur la période 2014/2017 notamment lors de bilans annuels du PEDT soumis aux membres.

Un comité technique est à constituer afin de déterminer les modalités opérationnelles des attendus d'un PEDT, définies dans un cadre concerté et partenarial.

Les données du PEDT telles que la définition des axes communs, de la méthodologie de travail feront l'objet d'un premier avenant au PEDT en juin 2015.

***Contributeurs de la rédaction du PEDT***

- *Gilles Gallien - Coordonnateur CEJ - Mairie de St Denis - DPEG*
- *Bernard Torit - Directeur Adjoint - Mairie de St Denis - DPEG*
- *Magalie Cesbron- Responsable du service périscolaire - Mairie de St Denis - DPEG*
- *Philippe Descol – Orientations budgétaires 2014 Mairie de St Denis.*
- *Algoe, Sylvain Morel - cabinet de consultant accompagnant la maire sur la RRS.*
- *Marion Delorme - Chargée de mission RRS, service périscolaire - Mairie de St Denis - DPEG*
- *Laurenza Araste - Assistante Administrative en ressources humaines- Mairie de St Denis - DPEG*
- *Graziella Apavou - Responsable des Ressources Humaines- Mairie de St Denis - DPEG*
- *Catherine Ma Paw Youn - Responsable du service inscriptions scolaires- Mairie de St Denis - DPEG*
- *Didier Duranton - Directeur de la Politique de la Ville - Mairie de St Denis*

Liste des pièces jointes.

- Liste des écoles
- Liste des associations partenaires du PEDT
- Liste des activités par école
- Bilan intermédiaire du PEG
- Schéma de remontée des données

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140927-14605-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2014



Gilbert ANNETTE